



Secrétariat Général

Direction de la Publicité

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

LISTE DES DOCUMENTS POUR LA DECLARATION D'EXISTENCE DES ENTREPRISES DE PUBLICITE AUPRES DU CSC

N° D'ORDRE	INFORMATIONS EXIGÉES
01	Demande écrite timbrée à 25000 FCFA adressée au Président du CSC
02	Profession publicitaire choisie
03	Statut de l'entreprise
04	Identification du premier responsable (nom, prénom et domicile)
05	Photocopie légalisée du diplôme universitaire ou équivalent dans les domaines de la communication, du marketing ou des relations publiques ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans ces domaines
06	Numéro d'Identification Financier Unique (IFU)
07	Document d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)
08	Attestation de situation fiscale
09	Photocopie légalisée de la CNIB ou du passeport du premier responsable
10	Certificat de résidence du premier responsable
11	Extrait du Casier judiciaire (bulletin n°3) du premier responsable
12	Contrat de bail enregistré ou un certificat de propriété immobilière sur le lieu du siège de l'entreprise
13	Adresse complète de l'entreprise